

**ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2016-2017**

**ENTRE**

**LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC**

**ET**

**LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES  
SOCIAUX**

**DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC**

## **1. OBJET DE L'ADDENDA**

Le présent document constitue un addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2016-2017 ratifiée entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux (Ministre).

Les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent ou modifient ceux déjà convenus à l'EGI 2016-2017 entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et le Ministre.

## **2. DURÉE DE L'ADDENDA**

Le présent addenda couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, soit la même que celle de l'EGI 2016-2017.

## **3. CRÉDITS ALLOUÉS**

La répartition de l'allocation de développement entre les établissements tient compte des priorités ministérielles et des méthodes utilisées d'équité pour l'allocation des ressources.

L'établissement s'engage, par le présent addenda, à respecter les règles régissant l'allocation budgétaire qui lui est accordée.

## **4. INVESTISSEMENT ADDITIONNEL EN SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE**

Cette attente spécifique est ajoutée à l'EGI 2016-2017 de l'établissement :

### **Contexte**

Un investissement additionnel annuel de 51,9 M\$ a été annoncé en juin 2016 pour des services de soutien à domicile de longue durée afin de répondre à l'augmentation des besoins de la population nécessitant ces services.

### **Description**

Les établissements ont déposé un plan d'investissement présentant la description, la ventilation et les résultats attendus de l'utilisation des crédits de développement 2016-2017 pour le soutien à domicile (SAD) longue durée en fonction des deux objectifs (augmentation du nombre d'utilisateurs et du nombre d'heures de service).

Un bilan du plan d'investissement détaillant les réalisations, les dépenses et les résultats de 2016-2017 est demandé.

### **Format**

Gabarit produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

### **Date de transmission au MSSS**

Le 31 mai 2017

L'engagement de l'indicateur 1.03.11 – PS : *Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA)* a été révisé.

Par ailleurs, un engagement a été ajouté pour l'indicateur 1.03.05.01 – EG2 : *Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services.*

INDICATEURS	ENGAGEMENTS POUR 2016-2017
<b>Soutien à domicile de longue durée</b>	
<u>Plan stratégique</u>	
1.03.11– PS Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA)	11 684
1.03.05.01 – EG2 Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services	932 003

#### **5. COMITÉ RÉGIONAL POUR LES PROGRAMMES D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE**

Cette attente spécifique de l'EGI 2016-2017 de l'établissement est annulée et remplacée par l'attente spécifique suivante :

#### **COMITÉ RÉGIONAL POUR LES PROGRAMMES D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE**

La formation des comités régionaux pour les programmes d'accès à des services de santé et services sociaux en langue anglaise est repoussée à une date ultérieure de l'année 2016-2017.

#### **6. MISE EN PLACE DES CONDITIONS PRÉALABLES AU FONCTIONNEMENT DE LA BIOLOGIE MÉDICALE SOUS LE FORMAT DES GRAPPES OPTILAB**

Cette attente spécifique de l'EGI 2016-2017 de l'établissement est annulée et remplacée par l'attente spécifique suivante :

#### **MISE EN ŒUVRE DU FONCTIONNEMENT DE LA BIOLOGIE MÉDICALE SOUS LE FORMAT DES GRAPPES OPTILAB**

##### **Contexte**

La réorganisation en grappes des laboratoires de biologie médicale est prévue être complétée le 1<sup>er</sup> avril 2017. Cette réorganisation requiert la mise en place d'une gouvernance renforcée, basée sur un modèle de cogestion clinico-administrative et médicale de ce secteur.

##### **Description**

L'établissement serveur a l'obligation d'assurer, en collaboration avec les autres établissements de sa grappe, le cas échéant, la mise en œuvre du fonctionnement de la biologie médicale sous le format des grappes OPTILAB. Pour ce faire, il s'engage à réaliser certain(e)s actions, mesures ou livrables dans le temps, et ce, en fonction d'une reddition de comptes articulée essentiellement selon un mode de gestion de projet.

##### **Formats**

Référence : fiches du cahier de charges IV à l'intention des présidents-directeurs généraux

##### **Dates de transmission au MSSS**

Référence : fiches du cahier de charges IV à l'intention des présidents-directeurs généraux

